



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 20 mars 2024

Délibération du CA n°24/01

Objet : élection du vice-président du Conseil d'administration du Crous de Lyon

Documents joints :

CV, lettre de motivation et profession de foi de M. Thomas ROBERT ;
CV et profession de foi de M. Florestan GOUT.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;

Exposé des motifs :

D'après l'article R822-10 du code de l'éducation, le Conseil d'administration élit le vice-président parmi les membres titulaires élus représentant les étudiants.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous (article 7), le vote s'effectue à bulletin secret pour toute question portant sur les personnes.

Deux candidats ont déposé une candidature :

M. Thomas ROBERT (Bouge Ton Crous avec GAELIS, la FASEE et tes assos étudiantes) ;

M. Florestan GOUT (Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : Pour 1 200 € par mois, pour le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s !)

Article unique :

Après avoir entendu chacun des candidats en séance, le Conseil d'administration du Crous de Lyon élit M. Thomas ROBERT au titre de vice-président.

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 28
Quorum atteint : oui
Nombre de voix en faveur de M. Thomas ROBERT : 19
Nombre de voix en faveur de M. Florestan GOUT : 8
Nombre d'abstentions : 1

26 MARS 2024

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI